



# La création et la mise à jour de la fiche d'entreprise

Inclus dans l'offre socle



## C'est quoi ?

La fiche d'entreprise est un document réglementaire, dont toute entreprise doit disposer, dès l'embauche d'un salarié, quelle que soit sa taille.

Elle est mise à jour en cas de modification substantielle des conditions de travail ou au plus tard tous les 4 ans par notre service.



## Pourquoi faire ?

Elle sert à identifier les situations de travail à risque, les moyens de prévention existants au sein de votre entreprise et à établir des recommandations.

C'est une source d'informations indispensable afin d'adapter le suivi de l'état de santé de vos salariés et pour vous accompagner dans votre démarche de prévention.

C'est votre premier outil de prévention.



## Concrètement, comment ça se passe ?

Dans son rôle de conseiller, le préventeur AST vous rencontre afin d'instaurer un échange de proximité autour de la prévention et réaliser, conjointement, une visite de vos locaux/chantiers pour adapter et personnaliser la fiche entreprise.

Il restitue et formalise ses observations sous la coordination du médecin du travail.

Il propose un accompagnement à la mise en œuvre des priorités identifiées dans le plan d'action.



Pour plus d'informations sur la création et la mise à jour de la fiche d'entreprise, consultez votre parcours prévention.

